

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 21 décembre 2020 à 18 h 00

L'an deux mille vingt, le vingt et un décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, sous la Présidence de Didier MARÉCHALLE, Maire, à la suite de la convocation du 14 décembre 2020, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Président : Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 19

15 présents : Didier MARÉCHALLE, Maire, René SCAILTEUX, 1^{er} adjoint, Nicole GOURMEZ, 2^{ème} adjoint, Christophe LEBRUN, 3^{ème} adjoint, Francine RICHEZ, 4^{ème} adjoint, Julien GOEMAERE, 5^{ème} adjoint, Franck DEFOSSEZ, Marie-Françoise BUISSET, Cécile COLPIN, Stéphane LEBLEU, Christian PECQUEUX, Marie-Thérèse DESICY, William LEMAIRE, Fabienne DUBUS, Annie WYART.

3 absents : Hervé SÉRUSIER, Angèle DUPUY, Chloé GOMANNE.

1 Procuration : Pierre CZERYBA à René SCAILTEUX

Secrétaire de séance : Madame Nicole GOURMEZ.

18h02 : Arrivée de Chloé GOMANNE

1) Mise aux voix de la séance du 08 décembre 2020

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte-rendu de la séance du 08 décembre 2020.

Il est adopté à l'unanimité.

2) Fixation libre des attributions de compensation de la CA2C pour l'année 2020

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le 1^{er} bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération 2020/133 de la communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis fixant le montant des attributions de compensation 2020 suite au rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Vu la délibération 2020/134 de la communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis fixant le montant des attributions de compensation fixé librement.

Considérant le rapport de révision libre des attributions de compensation ci annexé,

Considérant que la révision libre du montant de l'attribution de compensation nécessite une délibération concordante du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées,

Considérant l'ensemble des éléments évoqués ci-avant,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'approbation du montant révisé de l'attribution de compensation pour un montant de 304 482 €.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le montant révisé de l'attribution de compensation de la CA2C à 304 482 €.

Informations :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la chartre d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques sur le territoire de la communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h18.